

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'HABITAT ET DE L'URBANISME

**CENTRE NATIONAL DE GESTION  
DES RESERVES DE FAUNE**



**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE  
CONCERTATION POST CRISE SUR  
LA COGESTION DES AIRES  
PROTEGEES AU BENIN**

**DATE :** LUNDI 04 JUIN 2012

**LIEU :** JARDIN BOTANIQUE DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

**FACILITATEUR :** PROFESSEUR BRICE SINSIN, RECTEUR DE L'UAC

**RAPPORTEURS :** JEAN-BAPTISTE BAÏMEY, SCOM PAGAP/CENAGREF  
DR YANTIBIOSSI KIANSI, SE/U-AVIGREF PENDJARI

JUIN 2012

0

Suite à l'enlèvement de la crise née depuis novembre 2011 entre le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme /Centre National de Gestion des Réserves de Faune (MEHU/CENAGREF) et l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (U-AVIGREF) de la Pendjari, et avec l'accord de ces derniers, le Professeur Brice SINSIN, Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) a organisé le lundi 04 Juin 2012 au Jardin Botanique de l'Université un atelier de concertation entre les deux (02) parties en conflit depuis plusieurs mois.

L'objectif de la rencontre était de mettre un terme à cette crise afin d'une poursuite harmonieuse de la cogestion qui, selon l'U-AVIGREF de la Pendjari est éprouvée par certaines décisions prises par le Ministre de tutelle du CENAGREF à compter de novembre 2011.

Ledit atelier a regroupé une vingtaine de participants au nombre desquels :

- le Directeur Général du CENAGREF et quelques proches collaborateurs,
- quatre (04) représentants du bureau de l'U-AVIGREF de la Pendjari,
- les directeurs par intérim des deux parcs nationaux de la Pendjari et du W,
- le Coordonnateur du Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) et son collaborateur en charge de la Communication au sein du projet,
- le Président de l'Union Régionale (UR) AVIGREF du W,
- le Coordonnateur du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE),
- des responsables de l'ADEPTE – Pendjari,
- des membres du Conseil d'Administration (CA) du CENAGREF ;
- quelques personnes ressources et personnalités bien imprégnées de la situation qui prévaut actuellement dans le Parc National de la Pendjari

L'ouverture de l'atelier a été marquée par le mot de bienvenue de son initiateur, le Recteur Brice SINSIN, la présentation des participants et les messages à la fois de gratitude et d'exhortation à la reprise d'une collaboration apaisée, respectivement délivrés par le Directeur Général du

CENAGREF, le Colonel Kocou TEBLEKOU et le Secrétaire Exécutif de l'U-AVIGREF de la Pendjari, Dr Yantibossi KIANSI.

Les trois (03) temps forts ayant par la suite meublé le déroulement de l'atelier ont été tour à tour :

- l'exposé des positions des deux (02) partenaires que sont l'U-AVIGREF et le CENAGREF
- les interventions des autres participants à l'atelier et
- la synthèse du Président de séance.

### A. Exposé des positions

Dans son introduction le DG/CENAGREF a justifié le point de presse, qu'il a fait après plus de quatre mois d'absence de communication du côté du MEHU/CENAGREF et suite aux plaintes des principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du CENAGREF au cours de rencontres successives que le MEHU a eü avec ces derniers. Il a ensuite abordé les quatre points, objet du mécontentement de l'U-AVIGREF et qui peuvent se résumer comme ci-après :

1. La décision en novembre 2011 du relèvement de leurs fonctions des anciens Directeurs du Parc National de la Pendjari et du Parc National du W ;
2. La suspension de la pêche dans la vallée de la rivière Pendjari qui relève des noyaux centraux du parc et devant donc bénéficier d'une protection optimale ;
3. Le projet de redéploiement d'agents forestiers dans le Parc National de la Pendjari et qui pourrait se faire sans une ingérence des concernés dans la cogestion ;
4. La remise en cause de la cogestion au niveau de la Réserve de Biosphère de la Pendjari qui découlerait de trois décisions du Ministre. Cette remise en cause, a-t-il dit en substance, ne peut en aucun cas survenir aussi aisément étant donné que l'État béninois a adopté la participation comme principe de gestion et d'aménagement des forêts classées et aires protégées. En outre, cette approche participative associant les populations riveraines pour une gestion durable et rationnelle des ressources forestières et fauniques est consacrée par les dispositions de la loi 93-009

du 02 juillet 1993, portant Régime des Forêts en République du Bénin. Ce même principe est réitéré par les dispositions de l'article 3 de la loi 2002 – 16 du 18 octobre 2012 ci-dessus mentionné.

Dans son intervention le SE/U-AVIGREF de la Pendjari a fait une radioscopie minutieuse des quatre points présentés par le DG/CENAGREF. Ce dernier et les autres membres de sa délégation ont fini leurs interventions par l'échec de la rencontre avec le MEHU à Cotonou étant donné qu'ils ont le sentiment qu'il ne leur a pas été donné l'occasion d'exprimer entièrement leurs points des fondements de la crise. Il s'agit de reconnaître que:

1. la décision de relèvement des directeurs et la nomination de nouveaux par le Ministre est une injonction dans le fonctionnement du CENAGREF mettant à mal son autonomie par la mise en parenthèse des organes de gestion et de décision du centre, notamment le Conseil d'Administration;
2. la suspension de la pêche est contraire aux textes qui régissent le centre et met en cause non seulement le consensus fait à ce niveau entre le CENAGREF et l'AVIGREF d'une part, mais aussi les résultats de la concertation entre le Bénin et le Burkina d'autre part ;
3. la cogestion étant basée sur le principe de prise de décisions concertées, le redéploiement des agents forestiers dans la Pendjari de façon unilatérale et en violation des outils de gestion et de planification met en cause les acquis liés à la participation des populations à la conservation ;
4. les actes que prennent le ministre menacent manifestement les acquis de la cogestion et qu'il serait difficile aux AVIGREF de faire confiance au couple MEHU/CENAGREF dans le cadre de la cogestion.

Pour finir, le Secrétaire Exécutif de l'U-AVIGREF a insisté que le premier signe d'apaisement et de mise en confiance, soit la levée immédiate de la mesure de suspension de la pêche.

## B. Interventions des autres participants

En plus des autres participants, une contribution remarquable au succès de l'atelier, qu'il importe de citer au passage, aura sans nul doute été celle de l'Honorable Barthélémy KASSA, Député à l'Assemblée, ancien ministre et riverain du Parc National de la Pendjari. Il a, en effet, dans un premier temps, invité l'U-AVIGREF de la Pendjari à ne pas donner trop d'ampleur au problème qui semble se poser et à ne le considérer que comme un ensemble de polémiques et d'incompréhensions. Il a en particulier invité l'U-AVIGREF à entretenir une saine collaboration avec le CENAGREF dans la mesure où, en réalité il n'y a en réalité pas un problème qui se pose compte tenu de la responsabilité du Ministre dans la gestion du PNP placée sous sa tutelle. En second lieu, l'Honorable a demandé avec insistance au CENAGREF et par conséquent au Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) de tenir compte de la géopolitique, de l'état d'âme psychologique et de la situation socioéconomiques des populations riveraines pour lever la mesure de suspension de la pêche sur la rivière Pendjari, une rivière frontalière largement exploitée sans aucune restriction par les populations burkinabè.

## C. Synthèse de la séance

Après une écoute attentive des divers intervenants, le Professeur Brice SINSIN, Recteur de l'UAC, dans sa synthèse du déroulement de la rencontre, a d'une part salué la volonté affirmée et affichée des deux (02) parties de mettre fin audit conflit et d'autre part mis en exergue les points de discorde sur lesquels il faut s'investir. Mais auparavant, il faut faire table rase de ce récent passé tumultueux pour repartir sur de nouvelles bases plus apaisées, résolument constructives en vue de l'enracinement et de la consolidation de la cogestion du Parc National de la Pendjari

Le Recteur a relevé qu'il fallait pour résoudre définitivement ce problème gérer avec clairvoyance et discernement la décision de l'autorité ministérielle pouvant ne pas être du goût de l'U-AVIGREF compte tenu de l'apprentissage de la culture démocratique en cours dans la cogestion du CENAGREF. Il a en particulier invité l'U-AVIGREF de la Pendjari à ne plus alerter aussi bruyamment au premier abord, les autorités politico

administratives, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), l'opinion publique et la presse pour se faire entendre mais plutôt d'abord recourir aux cadres de concertation formelles existants, beaucoup plus sercins et plus apaisés, dont non seulement sa structure partenaire qu'est le CENAGREF mais aussi et surtout le Conseil d'Administration du CENAGREF dont l'U-AVIGREF est membre.

Il a, en retour invité le DG/CENAGREF à gérer avec plus de tact les décisions de l'autorité surtout si leur application peut susciter de polémiques. Au terme de ces exhortations, il a invité les deux partenaires à retourner à la table de négociation.

A leur tour, les deux (02) parties, en reprenant tour à tour la parole, ont accédé à cette requête d'apaisement du Recteur soutenue par l'ensemble des participants à l'atelier.

Cette ambiance de compréhension nettement visible a permis d'adopter aisément une feuille de route pour un dénouement heureux de la crise. Cette feuille de route comporte les cinq (05) points/ étapes ci-après :

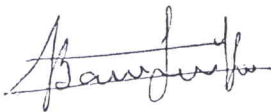
- 1- Elaboration, amendement et finalisation du compte rendu de l'atelier ;
- 2- Poursuite des contacts et entretiens d'apaisement avec les différentes parties ;
- 3- Rencontre entre le Recteur Brice SINSIN et le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) Blaise AHANHANZO GLELE ;
- 4- Levée de la mesure de suspension de la pêche sur la rivière Pendjari par le MEHU ;
- 5- Organisation d'une table ronde télévisée pour marquer le dénouement de la crise sur les chaînes de la télévision nationale autour du thème de la cogestion des aires protégées.

Après les deux partenaires qui ont pris le ferme engagement de recourir au dialogue et de jouer, chacun en ce qui le concerne sa partition, la rencontre a pris fin sur les remerciements réitérés du Recteur à l'ensemble des participants pour leur contribution de qualité à l'atteinte des objectifs de l'atelier. Il a dans son propos final, une fois de plus, invité et encouragé le CENAGREF et l'U-AVIGREF de la Pendjari à mettre dorénavant au premier

plan les intérêts supérieurs des populations riveraines et de toute la nation, en posant au quotidien des actes qui consolident réellement la cogestion. Ainsi, ils pourront chaque jour, rassurer davantage les autorités politico-administratives et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui, comme l'ensemble des acteurs de terrain attendent beaucoup d'exploit de cette cogestion en vue de permettre au Parc National de la Pendjari de continuer de bénéficier des retombées de sa renommée.

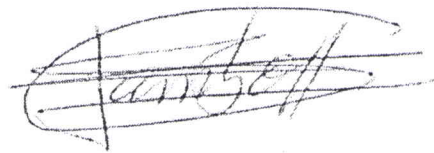
Abomey-Calavi, le 04 juin 2012

Les Rapporteurs



**BAÏMEY Jean - Baptiste**

S. Communication /PAGAP-CENAGREF



**KIANSI Yantibossi**

SE/U-AVIGREF Pendjari